

La récente réforme de la carte judiciaire a entraîné la disparition de plus d'une vingtaine de tribunaux de grande instance, près de deux cents tribunaux d'instance, plusieurs dizaines de tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes. Cette réforme est la plus importante depuis 1958, date à laquelle les tribunaux de paix implantés dans chaque canton ont été supprimés. En ce début de XXI^e siècle, le paysage judiciaire français se métamorphose. Des palais de Justice issus de la grande floraison du XIX^e siècle, notamment sous le Second Empire, ferment leurs portes ou sont remplacés par des cités judiciaires modernes, moins solennelles, plus fonctionnelles. Les symboles de la Justice qui ornaient les temples, tendent à s'effacer dans les nouveaux édifices judiciaires. Pourtant, plusieurs palais de Justice continuent de traverser les siècles avec bonheur. Devenus monuments historiques, certains ont succédé aux parlements, présidiaux et diverses juridictions royales de l'ancienne France. D'autres ont été installés après le grand bouleversement de la Révolution, dans les vastes demeures religieuses laissées vacantes : palais épiscopaux, monastères et couvents... Dans l'ensemble, ils se distinguent par une architecture atypique où la solennité des lieux se conjugue au respect dû à leurs hôtes chargés d'une mission hautement régaliennne. Préfacé par Claude Mathon, avocat général à la Cour de cassation, cet ouvrage permet de mettre en lumière la richesse et la diversité du patrimoine immobilier judiciaire, avec une sélection de près de cent quatre-vingts palais de Justice. Ce patrimoine, étroitement lié à l'histoire de nos provinces et parfois à l'histoire nationale, ne peut laisser indifférent. André Gide aimait rappeler que de tout temps, les tribunaux ont exercé sur lui une fascination irrésistible. En voyage, quatre endroits surtout l'attiraient dans une ville : le jardin public, le marché, le cimetière et le palais de Justice. Assurément, à l'instar du prix Nobel 1947, les juristes mais aussi bon nombre de Français aimeront suivre l'auteur dans ses pérégrinations au cœur de nos juridictions. Là, dans les salles dites des « pas perdus », ils iront à la rencontre des « serveurs de Thémis ».

Biographie :

Magistrat Honoraire, docteur en droit et en sciences politiques, François Christian SEMUR a exercé de 1981 à 2007 des fonctions de juge et de procureur de la République. Au préalable, l'auteur avait servi dans la Gendarmerie (1966-1976), puis dans la police judiciaire à Paris, en qualité de commissaire (1976-1981). Aujourd'hui retraité, il se partage entre son activité de délégué du Défenseur des Droits et sa passion de l'histoire. Il a déjà publié plusieurs biographies et des ouvrages relatifs au patrimoine architectural de la France.

